

### Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)  
B.P.90616  
78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES  
CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)  
District des Yvelines de Football  
41, avenue des 3 Peuples  
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX  
Téléphone : 01 80 92 80 20  
Télécopie : 01 80 92 80 31  
Mail : administration@dyf78.ff.fr



YVELINES  
TERRE DE FOOTBALL

# JOURNAL NUMÉRIQUE OFFICIEL

## SOMMAIRE

## L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

### Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00



EKINSport



Yvelines  
Le Département

INFORMATIONS DIVERSES	2
COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS	3-6
COMMISSION STATUTS / REGLEMENTS	6-7
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE	7-8
COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION	9-11
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	11-12
COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE	12



### RÉUNION DE RENTRÉE SERVICE CIVIQUE Vendredi 18 Octobre 2024 À partir de 19h15

Les clubs (volontaires et tuteurs) concernés par cette 1<sup>ère</sup> réunion ont été prévenus par mail.

Cette saison, l'Agrément Collectif Service Civique du DYF est reconduit et les 60 places qui nous sont allouées, pour les clubs du 78, sont d'ores et déjà prises !

Nous souhaitons une bonne saison aux 60 volontaires et 39 tuteurs.

### Composition

ALEXANDRE, CLÉMENTINE, FRANCK,  
KARIM, KÉVIN, MARC-ANTOINE,  
MICHÈLE, NICOLAS, SARAH WILLIAM

### Lignes directes DYF

Compétitions  
Clémentine LUNT - 01 80 92 80 37  
Arbitrage & Féminines  
Marc-Antoine KELLER- 01 80 92 80 25  
Discipline  
Service civique  
Sarah DEGAGE : 01-80-92-80-23  
Dossiers FAFA  
Comptabilité  
Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24  
Règlements & Foot Animation  
Alexandre OGÉREAU - 01 80 92 80 22  
LA TECHNIQUE  
Franck BARDET - 01 80 92 80 30  
Karim CHOUIKA - 01 80 92 80 27  
Kévin HUE - 01 80 92 80 29  
Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31	1er	2	3

25/10/2024

CFI U6-U9 au District

30/10/2024

CFI U10-U13 au District

01/11/2024

Férié - Le District sera fermé

## Communiqué du District des Yvelines de Football

### Stop à la violence !

Depuis la reprise de nos compétitions, des incidents d'une grande gravité ont entaché notre sport de la plus triste des manières. Entre une agression caractérisée, sur un parking et à l'issue d'une rencontre, de joueurs qui n'avaient pour seul tort que celui d'être des adversaires et celle d'un arbitre officiel du District sur un terrain de football, **la violence a franchi un cap que nous ne saurons tolérer.**

Sans s'ingérer dans l'ensemble des procédures et instructions en cours et tout en rappelant que les Commissions disciplinaires sont souveraines et indépendantes, le District tient à affirmer la position qui est la sienne :

- Il condamne toute forme de violence avec la **fermeté et la force** qui s'imposent ;
- Il se **portera partie civile** dans l'ensemble des suites judiciaires qui seront données à ces événements ;
- **Il rappelle que les arbitres sont des personnes chargées d'une mission de service public ;**
- Il apporte un soutien indéfectible aux joueurs ainsi qu'à l'arbitre agressés.

Le Football est un sport et il doit le rester. Notre instance fera preuve de la plus grande des fermetés face à ceux dont le projet consisterait à nuire à son image et à l'intégrité de nos licenciés. **Nous appelons l'ensemble des acteurs et notamment les présidents de Clubs, à faire preuve de la plus grande des vigilances avant d'accepter ou de conserver, dans leurs associations, des personnes qui par leur attitude jetteraient l'opprobre sur leur Club et en entacheraient le nom.**

La lutte contre la violence est l'affaire de tous néanmoins et en la matière, soyez assurés que le District des Yvelines et son Comité de Direction seront au rendez-vous pour écarter des terrains toutes celles et ceux qui n'ont rien à y faire.

**Nous savons pouvoir compter sur les bonnes volontés des uns et des autres pour que notre sport reste et demeure un moment de fraternité.**

**Le Comité de Direction du District des Yvelines de Football**

# COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 14/10/24

**Présents** : MM. P. GUILLEBAUX (CD), J.P. LEDUC (Président),  
R. PANARIELLO, MME RUPERT), Mme N. OLLIVIER  
**Absent excusé** : L. JOUBERT (Vice Président)

*Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

La commission demande aux clubs de vérifier leurs calendriers et d'anticiper le plus possible les éventuelles demandes de changement d'horaires, de report de match et d'informer le District des manifestations impliquant des reports de matches.

## INFORMATION

### 560668 AS JEUNESSE D'ACHERES

La Commission était en attente d'un document officiel de la Mairie indiquant où auraient lieu vos matches, avant le vendredi 04/10 à 12H sous peine d'être désinscrit des compétitions.

**N'ayant reçu aucune information, les équipes suivantes sont désinscrites de toutes compétitions (championnats et coupes) :**

- \* SENIORS D5-B
- \* U16 D4-A
- \* U14 D4-B

## SUSPENSIONS DE TERRAINS

### SENIORS

#### **D5-C DU 10/03/2024**

#### **27164983 CARRIERES S/SEINE US 2 / BAILLY NOISY SFC 3**

Transmis de la Commission de Discipline en instruction infligeant une suspension de terrain de 2 matches fermes pour l'équipe 2 de CARRIERES S/SEINE évoluant en D5-C.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé :

*doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;*

*ne peut être situé sur le territoire :*

*- de la commune où se trouve le siège social du club,*

*- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,*

*- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,*  
*- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.*

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions pré-citées.

La Commission désigne les matches suivants :

#### **D5-C DU 10/11/2024**

#### **28230597 CARRIERES S/S US 2 / ST GERMAIN EN LAYE 2**

#### **D5-C DU 01/12/2024**

#### **28230605 CARRIERES S/S US 2 / CHAMBOURCY ASM 2**

#### **D5-D DU 28/01/2024**

#### **27165442 ST CYR AFC 1 / VERSAILLES JUSSIEU AS 1**

Transmis de la Commission de Discipline en instruction infligeant une suspension de terrain de 2 matches fermes pour l'équipe de ST CYR AFC évoluant en D5-D.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

La Commission désigne le match suivant :

#### **D5-D DU 10/11/2024**

#### **28230735 ST CYR AFC 1 / BUC FOOT AO 1**

#### **D3-B DU 07/04/2024**

#### **26914441 FCFF 1 / LE CHESNAY 78 FC 2**

Transmis de la Commission de Discipline du 11/06/24 infligeant une suspension de terrain de 2 matches dont 1 avec sursis pour l'équipe 1 de FCFF évoluant en D3-B.

La Commission désigner le match suivant :

#### **D3-B DU 03/11/2024**

#### **28219490 FCFF1 / LE CHESNAY 78 2**

U16

#### **D3B du 29/05/2024**

#### **25893420 : CLAYES Ss/BOIS USM 21 / CHAMBOURCY ASM 21**

Transmis de la Commission de Discipline du 17/06/2024 infligeant une suspension de terrain de 2 matches.

La Commission désigne les matches suivants :

#### **D3-B DU 17/11/2024**

#### **28253675 LES CLAYES S/BOIS USM 21 / VSCI 21**

#### **D3-B DU 08/12/2024**

#### **28253690 LES CLAYES S/BOIS USM 21 / CROISSY US 21**

## FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

2EME RAPPEL  
AVANT MATCH PERDU & AMENDE AUX 2 CLUBS

U14

#### **D3-A DU 28/09/2023**

28283578 CARRIERES GRESILLONS 21 / PECQ US LE 21

1ER RAPPEL

SENIORS

#### **D3-B DU 06/10/2024**

28219478 PECQ US LE 1 / MAUREPAS AS 2

U16

#### **D4-C DU 06/10/2024**

29722190 CHATOU AS 23 / TRAPPES ES 23

## FORFAIT GENERAL

SENIORS

D5-B ANDRESY FC 2

D5-D COIGNIERES FC 2

U16

D4-B ENT. MEZIERES EPONE 22

## FORFAITS NON AVISES

1ER FORFAIT

**(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)**  
**Annexe 2 du R.S. du D.Y.F**

VETERANS

#### **D5-E DU 13/10/2024**

29456406 GUYANCOURT ES 32

U16

#### **D4-B DU 06/10/2024**

29722056 ELANCOURT OSC 22

## FORFAITS AVISES 2EME FORFAIT

### FUTSAL

**D1 DU 10/10/2024**  
29608729ATFC 1

## FORFAITS AVISES 1ER FORFAIT

### SENIORS F

**D1 DU 12/10/2024**  
29562075 CHANTELOUP LES V. US 1

### CRITERIUM DU LUNDI SOIR

**POULE A DU 07/10/2024**  
29695015 MAUREPAS AS 1

## FORFAIT COUPES NON AVISÉS

### SENIORS

**CC 13/10/2024**  
29702392 PECQ US LE 2

### U18

**CY 13/10/2024**  
29701631 MAUREPAS AS 22

## FORFAIT COUPES AVISÉS

### SENIORS

**CC 13/10/2024**  
29702390 ANDRESY FC 2  
29702400 ESSARTS LE ROI AGS 2  
29702408 JUZIERS FC 2

### U18

**CY 13/10/2024**  
29701628 ACHERES FC 21

## MATCHES REMIS

**A JOUER LE 20/10/2024**

### VETERANS

**D4-B**  
28248613 ACHERES BENFICA 31 / VERSAILLES ESTRELA 31

**A JOUER LE 02/11/2024**

### U15

**POULE A**  
29613182 CS ROSNY FOOTBALL 1 / PERRAY FOOT ES 1

### U14

**D4-E**  
29561591 VALLEE FC 78 22 / VOISINS FR 22

**D4-F**  
28283190 PERRAY FOOT. ES 21 / VERSAILLES JUSSIEU 21

**A JOUER LE 03/11/2024**

### VETERANS

**D1-A**  
2823036 VALLE FC 78 31 / LES MUREAUX OFC 31

**D3-A**  
28248085 VILLENES ORGEVAL 31 / ECQUEVILLY E.F.C. 31  
28248087 MEULAN/JUZIERS/ASFG 31 / PORCHEVILLE FC 32  
29531727 MONTESSON U.S. 32 / ST GERMAIN EN LAYE 31

**D4-C**  
28248795 VALLEE 78 F.C. 32 / MAUREPAS AS 32  
28248796 PERRAY FOOT. ES 31 / ABLIS SUD 78 32

**D5-C**  
29770464 BEYNES F.C. 33 / AUTEUILLOIS A.S. 31

**A JOUER LE 21/12/2024**

### U14

**D4-A**  
28252776 INTERFOOT 78 21 / MUREAUX O.F.C. LES 22

**D4-E**  
29561586 VESGRE GAMBAIS 22 / MESNIL ST DENIS ASL 22

## MATCHES A PROGRAMMER

### SENIORS F

**D1-A**  
29562069 RAMBOUILLET YVELINES 1 / CS ROSNY FOOTBALL 1

### U15

**POULE A**  
29613185 PERRAY FOOT ES 1 / MUREAUX OFC 1

### U14

**D4-E**  
29561582 FCFF 22 / FCRH VESGRE GAMBAIS 22

## TERRAINS IMPRATICABLES

### U14

**D4-D DU 12/10/2024**  
**29606998 BOUGIVAL FOOT 22 / NEAUPHLE-PONT. 22**  
Pris note du courrier de BOUGIVAL.  
La Commission est en attente de l'arrêté municipal de la Mairie.

## EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

### U15

**POULE B DU 05/10/2024**  
**29613424 CONFLANS FC / ENT. VELIZY JOUY 1**  
Pris note du courrier de VELIZY.

L'équipe ayant été inscrite la semaine précédente, le club avait le temps de convoquer les joueurs. La Commission confirme le forfait de ENT. VELIZY JOUY 1.

**D1-A DU 12/10/2024**  
**29613199 LES MUREAUX OFC 1 / BONNIERES FRENEUSE 1**  
L'équipe de BONNIERES n'ayant que 7 joueurs avant la rencontre, la Commission dit match perdu par forfait à BONNIERES (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain aux MUREAUX, 3 points, 5 buts (article 23 du RG du D.Y.F.).

## COURRIERS

**548862 ANDRESY FC**  
Courrier du club indiquant les indisponibilités du terrain le 24/11/2024 avec arrêté municipale joint.  
La Commission reprogrammera les matches concernés ultérieurement : U18 D3-A, SEN D4-B et VET D3-A.

**560297 FONTENAY LE FLEURY FC**  
Courrier du club indiquant que le match U14 D4-E du 04/10/2024 s'est joué sur le terrain de JOUARS alors qu'il était prévu à NEAUPHLE.  
Le match ayant été joué, la Commission entérine le score.

**548767 MAGNY 78 FC**  
Courrier du club demandant de réintégrer l'équipe U16 D4-C en championnat, l'équipe ayant été déclarée forfait général.  
La Commission ne peut accéder à votre demande et vous propose de jouer hors championnat. Si vous le souhaitez, merci de bien vouloir en faire la demande écrite au District.

## **541004 HOUILLES SO**

Courrier du club demandant le report du match

**CRITERIUM DU LUNDI SOIR DU 30/09/24**

**29695008 OVILLOISE 2 / HOUILLES SO 1**

La Commission constate que la date proposée (28/10) dépasse le délai fixé. Les conditions énoncées, adoptées par les 2 clubs, n'ayant pas été respectées, la Commission dit OVILLOISE 2 forfait.

## **551386 ES PERRY FOOTBALL**

Courrier du Club demandant à intégrer la Coupe des Yvelines U15 (l'équipe ayant été incorporée tardivement).

La Commission donne son accord et remplace l'équipe d'INTERFOOT (forfait général) par le PERRY, face au VSCI.

## **DEMANDES**

### **SENIORS**

**D4-A DU 27/10/2024**

**28220848 BUCHELOISE AS 2 / CSM ROSNY 2**

Demande de BUCHELOISE pour jouer à 17H sur le terrain Synthétique de la butte verte.

La Commission demande plus de précisions quant à cette demande (est-ce une préférence ? Le terrain est-il indisponible à 13h et 15h ?).

Selon la raison, la Commission est en attente de l'accord écrit de ROSNY.

### **FUTSAL**

**D1-A DU 24/10/2024**

**29608739 ANDRESY FUTSAL 1 / CFC 1**

En raison de la fermeture du gymnase, le club demande l'inversion du match.

En attente de l'accord de CHATOU.

### **CY VETERANS**

**POULE UNIQUE DU 20/10/2024**

**29765199 PERRY FOOT ES 31 / VOISINS FC 32**

Demande du club pour jouer ce match à 9H.

Cet horaire étant dérogatoire, la Commission donne son accord.

### **CC VETERANS**

**POULE UNIQUE DU 20/10/2024**

**29746677 PERRY ES 32 / MONTIGNY LE BTX AS 32**

Demande du club pour jouer ce match à 11H.

Cet horaire étant dérogatoire, la Commission donne son accord.

### **CY U18**

**POULE UNIQUE DU 16/10/2024**

**29701622 CARRIERES GRESILLONS 21 / SARTROUVILLE ES 21**

Demande de Sartroville pour reporter le match en raison de l'absence de l'éducateur.

Compte tenu du motif invoqué, la Commission ne peut donner son accord. Le match est donc maintenu à ce mercredi 16.10.24 à 19h.

## **ENGAGEMENTS**

### **FOOT LOISIR + 45 ANS**

Suite à la réunion du jeudi 3 octobre 2024, voici les 3 poules définies (la 1ère journée aura lieu la semaine du 04/11/24) :

#### **POULE A :**

BONNIERES FRENEUSE FC  
BREVAL LONGNES FC  
MANTOIS 78 FC  
ENT. MEZIERES/SERBIE  
PORCHEVILLE FC  
CS ROSNY FOOTBALL

#### **POULE B :**

ANDRESY FC  
EPONE USBS  
JUZIERS FC  
MAUOISE US  
MAURECOURT  
ENT. MEULAN/GUITRANCOURT  
VILLENES ORGEVAL FC

#### **POULE C :**

HOUDANAISE REGION FC  
ES PERRY FOOTBALL  
TREMBLAY S/MAULDRE  
MAUREPAS AS  
RAMBOUILLET YVELINES FC  
VILLEPREUX FC  
AJOUT : MONTIGNY LE BX AS

## **FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE**

#### **ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F**

#### **RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »**

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'Astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District. La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée. Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match, à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

L'APPLICATION FMI N'EST PLUS MISE À JOUR SUR LE STORE GOOGLE. IL FAUT DÉSORMAIS LA TÉLÉCHARGER DIRECTEMENT VIA UN LIEN APK.

- ▶ **LIEN N°1**
- OU**
- ▶ **LIEN N°2**

### **VETERANS**

**D4-A DU 06/10/2024**

**28248424 CARRIERES GRESILLONS 31 / CS ROSNY 31**

Pris note du rapport de CARRIERES GRESILLONS.

La Commission rappelle que tout courrier doit être émis depuis l'adresse officielle du club.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

**D5-C DU 06/10/2024**

**29770461 PLAISIROIS F.O. 33 / BEYNES F.C. 33**

Pris note du rapport de PLAISIROIS.

La Commission sanctionne l'équipe de d'un avertissement et d'une amende de 30€.

### **U16**

**D4-A DU 29/09/2024**

**29721938 VILLENES ORGEVAL 22 / BOUAFLE /FLINS ENT. 21**

Pris note du courrier de VILLENES ORGEVAL.

La Commission vous invite à prendre rendez-vous pour paramétrer vos tablettes.

### **U15**

**POULE C DU 05/10/2024**

**28408770 TRAPPES ES 1 / POISSY FC 1**

Pris note du rapport de TRAPPES.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

### **U14**

**D1-A DU 28/09/2024**

**28215776 VILLENES ORGEVAL 21 / E. S. GUYANCOURT F. 21**

**ERRATUM :** La Commission annule l'amende parue dans le journal D.Y.F. N° 1816.

**D4-D DU 21/09/2024**

**29606986 VILLENES ORGEVAL 22 / MARLY LE ROI U.S. 22**

Pris note du courrier de VILLENES ORGEVAL et de MARLY LE ROI.

La Commission vous invite à prendre rendez-vous pour paramétrer vos tablettes.

## CRITERIUM DU LUNDI

**POULE-A DU 07/10/2024**  
**29695016 OVILLOISE 1 / RC ARGENTEUIL 1**  
Pris note du rapport de OVILLOISE.  
La Commission décide de ne pas sanctionner.

**POULE-A DU 07/10/2024**  
**29695013 F.C. À L'ANCIENNE 1 / ETANG ST NOM ES 1**  
Pris note du rapport de l'arbitre officiel.  
La Commission sanctionne l'équipe de VOISINS A L'ANCIENNE d'un avertissement et d'une amende de 30€.

## CY VETERANS

**POULE UNIQUE DU 29/09/2024**  
**29476231 F.C. ACHERES 31 / AUTEUILLOIS A.S. 31**  
Pris note du rapport de AUTEUILLOIS.  
La Commission décide de ne pas sanctionner.

## DEMANDES DE RAPPORTS

### VETERANS

**D4-A DU 15/09/2024**  
**28248480 CARRIERES GRES. 31 / BOUGAINVILLEES AFDOM 31**  
**2° RAPPEL** : La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

**D4-B DU 22/09/2024**  
**28248655 VERSAILLES ESTRELA 31 / BOUGIVAL FOOT 32**  
**2° RAPPEL** : La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

**D5-D DU 06/10/2024**  
**29456166 VELIZY ASC 32 / VERSAILLES ESTRELA 32**  
Pris note du rapport de VELIZY.  
La Commission demande à VERSAILLES ESTRELA un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

### U18

**D2-A DU 06/10/2024**  
**28251595 CONFLANS F.C. 21 / CARRIERES S/SEINE US 21**  
La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

### U16

**D4-B DU 06/10/2024**  
**29722057 HOUILLES A.C. 24 / BOUGIVAL FOOT 22**  
Pris note du rapport de HOUILLES.  
**RAPPEL** : La Commission demande à BOUGIVAL un rapport sur la non utilisation de la FMI.

**D4-B DU 29/09/2024**  
**29722072 CELLOIS CS 22 / BOUGIVAL FOOT 22**  
**2° RAPPEL** : La Commission demande à BOUGIVAL un rapport sur la non utilisation de la FMI.

## U15

**POULE-C DU 05/10/2024**  
**29566187 CARRIERES GRESILLONS 1 / CHAMBOURCY ASM 1**  
Pris note du rapport de l'arbitre officiel.  
La Commission demande à CARRIERES GRESILLONS un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

## U14

**D4-B DU 28/09/2024**  
**29558027 CONFLANS F.C. 23 / VERNEUIL S/SEINE US 22**  
La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

**U14 D4-F DU 28/09/2024**  
**28283178 E. S. GUYANCOURT F. 22 / VERSAILLES JUSSIEU 21**  
**RAPPEL** : La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

## CY U16

**POULE UNIQUE DU 22/09/2024**  
**29236972 VAUXOISE ES 21 / CHATOU AS 22**  
La Commission demande à CHATOU un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

**POULE UNIQUE DU 22/09/2024**  
**29237003 CELLOIS CS 22 / PLAISIROIS F.O. 21**  
Pris note du rapport de PLAISIROIS.  
**DERNIER RAPPEL** : La Commission demande à CELLOIS un rapport sur le non utilisation de la FMI.

## CRITERIUM DU LUNDI SOIR

**POULE A DU 30/09/2024**  
**29695005 F.C. ACHERES 1 / CHANTELOUP LES V. US 1**  
**RAPPEL** : La Commission demande à CHANTELOUP un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

## COMMISSION STATUTS / REGLEMENTS

Réunion du 10/10/2024

**Présents** : MM. FERREY Rémi (Président), DELESCHAUX Alain, LAUBY Henri-Claude, GUICHETEAU Didier, MOLLER Didier, CORNUAULT Jean-Claude, HOUZE Michel, DUPONT Jean François (CD),

**Excusés** : Mme TECHER Isabelle, MM. DRAY Paul (Vice-président), MIRA Kamel

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

## EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

### SENIORS

**D2B du 22/09/2024**  
**28219265 LES MUREAUX OFC 3 / EPONE USBS 1**  
Demande d'évocation des MUREAUX OFC 3 portant sur la participation du joueur TRUFFAUT Baptiste licence 2455093037 d'EPONE USBS 1, susceptible d'être suspendu.

La Commission transmet à EPONE USBS pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 17/10/2024 à 12h00.

*Nota : Didier MOLLER n'a pas participé au débat, ni à la délibération*

\*\*\*\*\*

**D5A du 06/10/2024**  
**29535167 HARDRICOURT US 3 / MANTES Olympique FC 2**  
Réclamation de MANTES Olympique FC 2 portant sur le fait que des licences d'HARDRICOURT US 3 seraient « non valides »

La Commission transmet à HARDRICOURT US pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 17/10/2024 à 12h00.

**Amende : 8€ à MANTES Olympique FC**  
Motif : manque le numéro du match et la catégorie (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières) DYF - Dispositions financières)

*Nota : Rémi FERREY et Henri-Claude LAUBY n'ont pas participé à l'ouverture du dossier*

## U14

D4E du 05/10/2024

**29561584 NEAUPHLE PONT. RC 78 21 / FCFC 21**

Le club de FONTENAY LE FLEURY FC conteste le changement de terrain :

Initialement prévu sur le stade M. LORIEUX 1 (pelouse) comme indiqué sur le site du DYF, le club a été avisé à 13h15 que le match aurait finalement lieu au stade de la Bonde à JOUARS PONCHARTRAIN (synthétique).

La Commission rappelle les dispositions des articles suivants du Règlement Sportif du DYF :

Article 15.4 alinéa 4 : **heures et lieux des matches**

« Les clubs possédant plusieurs terrains doivent dans un délai minimum de 15 jours avant la rencontre, faire connaître le lieu de la rencontre à leur adversaire et au District des Yvelines de Football, sous peine d'application de l'article 40 alinéa 1 du présent Règlement Sportif. »

Concernant le changement de surface :

« Les joueurs des clubs visiteurs doivent se munir des équipements leur permettant d'évoluer sur toutes surfaces ».

Article 40.1 : **matches**

« Un match est perdu par pénalité par le club recevant dans le cas d'un changement de terrain, sans en avertir le club visiteur, entraînant le non déroulement du match ».

Le match s'étant déroulé,

La Commission regrette les difficultés rencontrées par le club de Fontenay le Fleury FC, toutefois au regard des articles ci-dessus, elle est contrainte de confirmer le résultat acquis sur le terrain NEAUPHLE PONTCHARTRAIN RD 78 21 / FONTENAY LE FLEURY FC 21 7-6

**Amende** : 50€ à NEAUPHLE PONTCHARTRAIN RD 78

Motif : non respect des dispositions de l'article 15 du Règlement Sportif du DYF.

## REPRISE DES DOSSIERS

## U16

D3A du 29/09/2024

**28253580 TRIEL AC 21 / GUERVILLE ARNOUVILLE AS 21**

Réclamation de GUERVILLE ARNOUVILLE AS 21 portant sur le délai de qualification du joueur CARRENAN Cédric, licence 9603278771 de TRIEL AS 21 qui ne serait pas respecté.

Réponse de TRIEL AC, remerciements.

Au regard de l'article 89.1 des Règlements Généraux, « un joueur est qualifié à l'issue d'un délai de 4 jours calendaires à compter du lendemain de l'enregistrement de sa licence ».

En l'espèce la licence 9603278771 du joueur CARRENAN Cédric a été enregistrée le 25/09/2024

Il ne pouvait donc pas participer à la rencontre en rubrique.

En conséquence, la Commission dit :

**Match 28253580 du 29/09/2024 perdu par pénalité à TRIEL AC 21 (-1 point, 0 but)**

**GUERVILLE ARNOUVILLE AS 21 conserve 1 point, 1 but acquis sur le terrain.**

**Débit** : 43.50€ à TRIEL AC

**Motif** : Droit de réclamation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

**Amende** : 25€ à TRIEL AC

**Motif** : participation irrégulière d'un joueur (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières) DYF - Dispositions financières)

## COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Commission du 9 octobre 2024

**Présents** : Thomas DELASSUS (Président), Gaël DELOIRIE, Sébastien d'ORIANO, Christophe NOBLET, Gérard PERAUD, Harris PILLEMONT, Jean-Pierre PLANQUE (Secrétaire), Lotfi ZARKA.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

## COURRIERS REÇUS

- Courrier de **Monsieur Amar ZIDI**, en date du 28 septembre 2024, concernant son souhait de désignations pour arbitrer le samedi après-midi.

=> La Commission remercie tout d'abord l'arbitre pour son engagement pour le tutorat de jeunes arbitres sortant de formation. Ce tutorat, qui a lieu le samedi après-midi, est très important pour permettre aux jeunes arbitres de progresser plus rapidement au contact d'arbitres expérimentés et compétents.

La Commission prend note du souhait de l'arbitre concernant les désignations pour arbitrer le samedi après-midi. Les arbitres seniors sont désignés le samedi après-midi sur les matches de D1 Féminines. Par décision du Comité Directeur, ces arbitres sont choisis en priorité parmi les arbitres D1. Néanmoins, si le besoin se fait sentir, l'arbitre pourra être ponctuellement désigné sur un match de D1 Féminines ou de jeunes le samedi après-midi.

- Courrier de **Monsieur Cédric LOUVET**, éducateur du club de CROISSY, en date du 2 octobre 2024, concernant sa demande d'organisation d'une session de sensibilisation à l'arbitrage au sein de son club fin octobre.

=> La Commission accède à la demande de l'éducateur. La sensibilisation sera faite par Messieurs Gérard PERAUD et Stéphane PILLEMONT qui prendront très prochainement contact avec l'éducateur.

- Courrier de **Monsieur Arnel MABOUNGOU**, Président du club de PLAISIR FO, en date du 23 septembre 2024, concernant sa demande de désignation d'arbitres officiels pour le tournoi du club organisé les 26 et 27 octobre.

=> La Commission accède à la demande du Président. La Commission désignera les arbitres demandés au plus tard le 18 octobre.

## AUDITIONS

- Audition de **Monsieur Aymen FENNICHE**, arbitre officiel arrivant au District des Yvelines.

L'arbitre était précédemment affecté en catégorie D2 dans le District des Hauts de Seine. La Commission lui a souhaité la bienvenue dans notre District et lui a donné les principales informations concernant l'arbitrage au DYF. L'arbitre sera observé très prochainement afin de pouvoir être affecté à l'une des catégories d'arbitres seniors.

La Commission lui rappelle qu'il devra passer les tests physique et théorique avant le 15 décembre afin de pouvoir continuer à être désigné.

Transmet une copie de la présente décision à l'arbitre et à son club d'affiliation.

- Audition de **Monsieur Aly BA**, arbitre officiel arrivant au District des Yvelines.

L'arbitre était précédemment affecté en catégorie D4 dans le District de Seine Saint Denis. La Commission lui a souhaité la bienvenue dans notre District et lui a donné les principales informations concernant l'arbitrage au DYF. L'arbitre sera observé très prochainement afin de pouvoir être affecté à l'une des catégories d'arbitres seniors.

La Commission lui rappelle qu'il devra passer les tests physique et théorique avant le 15 décembre afin de pouvoir continuer à être désigné.

Transmet une copie de la présente décision à l'arbitre et à son club d'affiliation.

- Audition de **Monsieur Abdelmajid BOUYOUMAINE**, concernant sa demande de reprendre l'arbitrage en football à 11.

• *Attendu que l'officiel a décidé, au début de la saison 2023-2024, d'arrêter l'arbitrage en football à 11 alors qu'il était arbitre assistant spécifique ;*

• *Attendu que l'officiel a continué la saison dernière, et continue toujours, l'arbitrage en futsal en Ligue ;*

• *Attendu que l'officiel a expliqué que le football à 11 le dimanche après-midi lui manquait et qu'il regrettait sa décision d'arrêter la saison dernière ;*

• *Attendu que la Commission s'est toujours félicité des compétences et du comportement de l'officiel ;*

La Commission accède à la demande de l'officiel qui sera affecté à la catégorie Arbitre Assistant 2 à compter du 21 octobre 2024. Elle lui rappelle qu'il devra passer les tests physique et théorique spécifiques du football à 11 avant le 15 décembre.

Transmet une copie de la présente décision à l'arbitre et à son club d'affiliation.

- Audition de **Monsieur Ibrahim M'BAYE**, concernant son souhait d'être affecté à la catégorie d'arbitre assistant.

- *Attendu que l'officiel a expliqué qu'il avait apprécié d'exercer de temps en temps la fonction d'arbitre assistant les dernières saisons ;*
- *Attendu que l'officiel considère que cette fonction est plus en adéquation avec ses compétences que la fonction d'arbitre central ;*
- *Attendu que l'officiel a dit vouloir se spécialiser dans cette fonction d'assistant ;*
- *Attendu que l'officiel avoue aussi qu'il a mal vécu sa rétrogradation de D3 en D4A en fin de saison dernière et qu'il n'est pas à la place qu'il mérite en étant affecté à la catégorie D4A ;*

Considérant que les besoins de la Commission en arbitres assistants pour la saison 2024-2025 sont couverts par les arbitres actuellement affectés à cette catégorie ;

La Commission ne peut accéder actuellement à la demande de l'officiel et confirme son affectation à la catégorie D4A pour la saison 2024-2025.

Transmet une copie de la présente décision à l'arbitre et à son club d'affiliation.

- Audition de l'officiel, concernant la réception de photos de match sur son téléphone personnel.

- *Attendu que l'officiel a été désigné arbitre central sur un match U14 le 21 septembre dernier ;*
- *Attendu que l'entraîneur de l'équipe recevante a informé l'officiel avant le match que celui-ci serait filmé par une caméra au niveau de la ligne médiane ;*
- *Attendu que l'entraîneur a aussi proposé à l'officiel de lui envoyer des photos de la rencontre après celle-ci. L'officiel a accepté la proposition et a fourni son numéro de téléphone personnel à l'entraîneur ;*
- *Attendu que l'entraîneur a envoyé à l'officiel après le match des photos montrant d'après lui des erreurs d'arbitrage et a critiqué sur un réseau social certaines décisions de l'officiel ;*

La Commission attire l'attention de l'officiel sur le danger que peut représenter la communication de ses coordonnées personnelles (numéro de téléphone, adresse mail, ...) à des personnes diverses. La Commission demande instamment aux représentants des clubs (entraîneurs, dirigeants, ...) de ne pas demander aux arbitres leurs coordonnées personnelles, a fortiori quand il s'agit d'un arbitre mineur. Si elles souhaitent transmettre des informations à un arbitre (y compris des photos ou vidéos d'un match), ces personnes doivent obligatoirement passer par le District des Yvelines ([administration@dyf78.fff.fr](mailto:administration@dyf78.fff.fr)) qui transmettra à l'arbitre concerné.

Transmet une copie de la présente décision à l'arbitre et à son club d'affiliation.

- Audition de l'officiel, concernant ses décisions et son comportement lors de la rencontre VET D2A HOUILLES – MAISONS LAFFITTE FC du 15/09, ainsi que Monsieur Luis PEDRO, Président du club de

MAISONS LAFFITTE FC (MLFC).

La Commission regrette l'absence de Monsieur Igor MADRANGE, entraîneur de MLFC, empêchant un débat contradictoire.

- *Attendu que l'arbitre assistant de MLFC indiqué sur la FMI n'était pas arrivé à 5' du coup d'envoi. L'officiel a demandé à M. MADRANGE de remplacer sur la FMI l'arbitre assistant absent par un licencié présent ;*
- *Attendu que M. MADRANGE a retiré de la FMI le joueur remplaçant n°13 (M. GABRIELLI Thomas) et a saisi celui-ci comme nouvel arbitre assistant sur la FMI ;*
- *Attendu que l'arbitre assistant initialement prévu est arrivé 20' après le coup d'envoi et qu'il a voulu remplacer M. GABRIELLI sur la touche, ce que l'officiel a refusé ;*
- *Attendu que M. MADRANGE a de nouveau demandé à la mi-temps que M. GABRIELLI soit remplacé par l'arbitre assistant retardataire, ce que l'officiel a refusé une nouvelle fois ;*
- *Attendu que M. MADRANGE écrit dans son rapport que l'officiel a justifié son refus en disant que : « l'année dernière à cause de vous, j'ai eu 3 mois de suspension alors que je n'étais pas fautif, vous m'avez bien eu, alors non je ne vais rien changer » ;*
- *Attendu que l'officiel a justifié sa décision dans son rapport et lors de l'audition en disant que « la feuille de match ne peut plus être modifiée après le coup d'envoi » et en ajoutant « j'avais déjà été sanctionné de 3 mois pour ce type de vice de procédure pour arranger les clubs et je ne referai pas une seconde fois la même erreur » ;*
- *Attendu que M. PEDRO a expliqué qu'il n'était pas présent lors du match et qu'il ne peut pas apporter d'informations sur les événements ;*

Considérant que l'article 12 du Règlement du Championnat des Yvelines « Anciens » stipule que « La fonction d'arbitre-assistant peut, sauf en Départemental 1, être exercée par un joueur. Celui-ci peut être remplacé par un autre joueur participant au match et lui-même pourra participer à ce match. Le changement d'arbitre assistant ne pourra se faire qu'à la mi-temps. En cas de non-respect de ces règles, le club fautif aura match perdu par pénalité si des réserves ont été régulièrement formulées et confirmées. ».

Considérant que M. GABRIELLI ne figurait plus sur la feuille de match comme joueur remplaçant, mais uniquement comme arbitre assistant et ne pouvait donc pas être remplacé par un joueur, ni évidemment par une personne non inscrite sur la feuille de match. L'officiel a donc refusé avec raison le changement de l'arbitre assistant.

Considérant que l'article 39 du statut de l'arbitrage prévoit que la Commission peut prononcer une mesure administrative à l'encontre d'un arbitre qui ne respecte pas les mesures administratives et managériales nécessaires à la gestion et à l'organisation de l'arbitrage départementale ;

Par ces motifs et après délibération hors la présence des personnes convoquées :

La Commission conseille vivement à l'officiel de justifier ses décisions prises au cours d'un match par le respect des lois du jeu et des règlements, sans faire référence à des sanctions qui auraient été décidées à son encontre par le passé, a fortiori si ces sanctions avaient été prises suite un match concernant l'un des 2 clubs.

La Commission rappelle l'officiel aux devoirs de sa charge.

Transmet une copie de la présente décision à l'arbitre et à son club d'affiliation.

- Audition de l'officiel, concernant son absence lors de la rencontre SEN D4A ROSNY -ENT. MEZIERES MAULE du 22/09 où il devait être observé.

- *Attendu que l'observateur présent sur le match a reçu le 22/09 à 14h45 un appel téléphonique de l'officiel pour l'informer de son indisponibilité pour arbitrer le match à 15h ;*
- *Attendu que l'officiel a envoyé un mail au DYF le 22/09 à 15h57 pour informer de son indisponibilité pour arbitrer le match ;*
- *Attendu que, suite à la demande de la Commission, l'officiel a envoyé le 26/09 un justificatif de son employeur pour son indisponibilité motivée par un déplacement chez un client du 16 au 27/09 ;*
- *Attendu que l'officiel reconnaît au cours de l'audition qu'il n'a pas regardé avant le 21/09 sur son compte Officiel FFF s'il avait une désignation le 22/09 ;*

Considérant que l'article 39 du statut de l'arbitrage prévoit que la Commission peut prononcer une mesure administrative à l'encontre d'un arbitre qui ne respecte pas les mesures administratives et managériales nécessaires à la gestion et à l'organisation de l'arbitrage départementale ;

La Commission rappelle à l'officiel que des désignations pour le week-end peuvent être faites jusqu'au vendredi soir 19h, que les arbitres doivent signaler leurs indisponibilités dès qu'ils en ont connaissance, sur leur compte Officiel FFF s'ils n'ont pas encore été désignés, ou par mail au DYF s'ils ont déjà une désignation pour le jour concerné. Elle rappelle aussi que les arbitres doivent envoyer un justificatif de leur indisponibilité à moins de 21 jours sans que la Commission ait besoin de leur réclamer.

Par ces motifs et après délibération hors la présence des personnes convoquées :

Conformément au règlement intérieur de la CDA, la Commission sanctionne l'officiel d'un malus de 20 points pour absence à la rencontre. Dans la mesure du possible, la Commission organisera une nouvelle observation de l'arbitre avant la fin de la saison.

Transmet une copie de la présente décision à l'arbitre et à son club d'affiliation.

## INFORMATIONS

Les arbitres pourront retirer leur nouvel écusson et leur carton blanc auprès de l'Administration du District (1er étage du DYF) aux jours et horaires suivants :

- Vendredi 18 octobre de 17h à 18h
- Lundi 21 octobre de 17h à 18h



# COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Réunion du 14 octobre 2024

**Présents** : M. BOKOBZA (Président), MM. PILLEMONT, PEDRO GOMES, PATRIGEON, LOUVEL, INACIO, GABIER, Mmes ELISABETH & JONNAIS

**Absents excusés** : MM. COLOMBO, BARROIS, BOIVIN, M. GABIER, Mme GRIVOT

*Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

## ANNUAIRE DES CORRESPONDANTS

L'annuaire de tous les correspondants U6 à U13 a été publiée en fin de semaine dernière. Merci de votre relecture et de nous avertir de tout changement.

Pour le consulter : [cliquez ici](#)

### CATEGORIE U6-U7 PLATEAUX U7

Les inscriptions pour la prochaine phase sont désormais possibles et le seront jusqu'au dimanche 20 octobre.

Ce samedi 19 octobre est une journée de plateau Halloween. Pour consulter tous les détails : [cliquez ici](#).

### CATEGORIE U8-U9 PLATEAUX U9

Les inscriptions pour la prochaine phase sont désormais possibles et le seront jusqu'au dimanche 20 octobre.

### CATEGORIE U10-U13 CHALLENGE AUTOMNE U10-U11

#### U11

Plateau du 21/09 à SARTROUVILLE ES

Le club évoque des dysfonctionnements de la part du club de HOUILLES SO sur ce plateau.

La Commission prend acte de la réponse de HOUILLES SO et transmet le dossier à aux Commissions de Discipline et des Statuts et Règlements ;

#### U13

LES CLAYES SOUS BOIS

La commission a pris notre du courrier du 8 octobre 2024

## CRITERIUM ESPOIRS U10-U11

### ELANCOURT OSC

Demande du club pour changer son éducateur référent sur son équipe U11.

La Commission, après vérifications, valide ce changement.

### NEAUPHLE – U11 – 05/10/2024

Suite à une observation sur la feuille de plateau, la Commission demande un rapport au club de CONFLANS FC et de VERNEUIL ENTENTE avant lundi 21 octobre 2024 12 heures.

### LE CHESNAY – U11 – 05/10/2024

Suite à une observation sur la feuille de plateau, la Commission demande un rapport aux clubs du CHESNAY 78 FC 1 et de LIMAY ALJ avant lundi 21 octobre 2024 12 heures.

### MANTOIS – U10 – 05/10/2024

Suite à une observation du club MANTOIS 78 FC

La commission demande à ROSNY de nous faire un retour sur le mail envoyé par le club MANTOIS 78 FC le 30/09/2024 à 11 h 21 avant lundi 21 octobre 2024 à 12 heures.

### Infraction encadrement

Manque éducateur suffisamment diplômé sur le plateau

#### U10

MONTESSON US 21 : 1 infraction (21/09)

PLAISIROIS FO 21 : 1 infraction (21/09)

TRAPPES ES 21 : 2 infractions (28/09 & 05/10)

HOUDANAISE REGION FC 21 : 2 infractions (28/09 & 05/10)

La Commission demande à ces deux clubs des explications quant aux 2 infractions déjà relevées pour le lundi 21 octobre 12h00 au plus tard.

#### U11

CARRIERES S/S US 1 : 1 infraction (21/09)

NEAUPHLE PONT. RC : 1 infraction (28/09)

HOUDANAISE REGION FC 21 : 1 infraction (28/09)

BOUGIVAL FOOT : 2 infractions (21 & 28/09)

## CATEGORIE U12-U13 CRITERIUM ESPOIRS U12-U13

### Infraction encadrement

Manque éducateur suffisamment diplômé sur le plateau

#### U12

CONFLANS FC : 1 infraction (21/09)

BAILLY NOISY SFC : 1 infraction (21/09)

MONTFORT USY / 1 infraction (21/09)

PLAISIROIS FO : 1 infraction (28/09)

GUYANCOURT ES : 1 infraction (05/10)

#### U13

EPONE USBS : 1 infraction (21/09)

MANTOIS 78 FC 1 : 1 infraction (21/09)

PLAISIROIS FO 1 : 1 infraction (21/09)

CARRIERES S/S US : 1 infraction (28/09)

MONTIGNY LE BX AS : 1 infraction (28/09)

VILLENES ORGEVAL FC : 1 infraction (28/09)

SARTROUVILLE ES 1 : 1 infraction (05/10)

ROSNY CSM 1 : absence excusée (05/10)

## FESTIVAL FOOT U13

Les plateaux de la 1ère journée du Festival qui auront lieu le 19 octobre, sont disponibles.

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#)

### Modifications plateaux

LIMAY ALJ : +2 équipes

SARTROUVILLE ES : +2 équipes

HOUILLES AC : -2 équipes

ST ARNOULT FC : - 1 équipe

ACHERES FC : -1 équipe

La Commission a procédé à des ajustements sur les plateaux.

### Horaires des plateaux du 19/10 validés par la Commission

2 : ETANG ST NOM ES : 14h00

5 : CHATOU AS : 15h00

6 : POISSY FC : 14h00

8 : ESSARTS LE ROI AGS : 14h00

9 : HOUILLES AC : 16h00

14 : ELANCOURT OSC : 14h00

16 : PERRAY FOOT ES : 14h00

20 : VERSAILLES JUSSIEU : 14h00

26 : TRIEL AC : 14h00

31 : ISSOU AS : 14h00

34 : MANTOIS 78 FC : 14h00

44 : BUC FOOT AO - 14h00

47 : CLAYES S/BOIS USM : 14h00

56 : VILLEPREUX FC : 14h00

66 : LAINVILLOIUS FC : 14h00

10 : VERSAILLES 78 FC (VOISINS FC) : Sous réserve de la confirmation de VOISINS FC

## FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES PLATEAUX U7

### Rappel avant amende

Plateaux du 28/09/24

6 : BAILLY NOISY SFC

18 : CARRIERES S/S US

19 : SARTROUVILLE ES

27 : ECQUEVILLY EFC

32 : CELLOIS CS

## PLATEAUX CLASSIQUES U9

### Amende après rappel : 20€ au club d'accueil

(Annexe 2 RS DYF)

Plateaux du 28/09/24

92492801 MANTES USC ( LAINVILLOIS/FONTENAY ST P / AUTEUILLOIS/ MAULOISE )

92492807 LOUVECIENNES ( PORT MARLY/ PSG /MESNIL LE ROI )  
92492824 VIVONS FOOT ( PORCHEVILLE / LES MUREAUX )  
92492821 HOUILLES AC ( CHATOU /POISSY )

### PLATEAUX ESPOIRS U8-U9

Amende après rappel : 20€ au club d'accueil

(Annexe 2 RS DYF)

Plateaux du 28/09/24

#### Fiche récapitulative

2004 : FONTENAY FLEURY FC

#### Fiche équipe

2202 : CONFLANS FC & MAISONS LAFFITTE FC

2203 : LIMAY ALJ & MUREAUX OFC

2002 : TRAPPES ES

2004 : FONTENAY FLEURY FC

### CHALLENGE AUTOMNE U11

Amende après rappel : 20€ au club d'accueil

(Annexe 2 RS DYF)

Plateaux du 21/09/24

16 : HOUILLES AC  
22 : TRAPPES ES  
25 : MANTES VIVONS FOOT  
28 : VELIZY ASC  
31 : MANTES USC  
50 : ISSOU AS  
52 : PARIS SAINT GERMAIN FC

Amende après rappel : 20€ au club d'accueil

(Annexe 2 RS DYF)

Plateaux du 28/09/24

13 : CARRIERES GRE AS  
17 : HOUILLES AC  
32 : TRAPPES ES  
33 : CARRIERES S/S US  
44 : GUERVILLE ARNOUVILLE AS  
57 : GARGENVILLE STADE  
59 : ISSOU AS

1er rappel avant amende

Plateaux du 05/10/24

9 ' GARGENVILLE / AUBERGENVILLE FC  
10 ' CARRIERES GRESILLONS / BOUGIVAL FOOT  
15 ' BAILLY NOISY SFC / HOUILLES AC  
21 - CARRIRES GRESILLONS / PLAISIROIS FO  
28 - CONFLANS RACING / TRIEL  
29 - MUREAUX OFC / VERSAILLES 78 FC  
31 - ESSARTS LE ROI / ELANCOURT OSC  
39 - MAUREPAS AS / MESNIL ST DENIS AS  
43 - FONTENAY ST père AS / GAMBAS AS  
45 - MANTES USC / LOUVECIENNES  
47 - PORCHEVILLE FC / LIMAY AL  
48 - ST CYR AFC / ST GERMAIN SC  
51 - ANDRESY FC / MESNIL LE ROI / CONFLANS FC  
55 - RAMBOUILLET FC / CLAIREFONTAINE / CERNAY BONNELLES AS

56 - COIGNIERES FC / NEAUPHLE PONT RC 78 / HOUDANAISE REGION FC  
57 - VAUXOISE ES / VERNOUILLET / AUTEUILLOIS

58 - MANTES VIVONS FOOT / BEYNES FC / TESSANCOURT / CRAVENT  
59 - GARGENVILLE STADE 3 / PORT MARLY CS / POISSY / PLAISIROIS FO

61 - ISSOU AS / BONNIERES FRENEUSE  
63 - SARTROUVILLE ES / HOUILLES / MONTESSON  
63 - ECQUEVILLY EFC / BOIS D'ARCY AS / INTERFOOT

### CHALLENGE AUTOMNE U13

Amende après rappel : 20€ au club d'accueil

(Annexe 2 RS DYF)

Plateaux du 21/09/24

5 : ABLIS FC SUD 78  
18 : VERSAILLES 78 FC  
20 : MANTES USC  
31 : COIGNIERES FC  
36 : PORCHEVILLE FC  
40 : JOUY EN JOSAS AS  
43 : ISSOU AS

Amende après rappel : 20€ au club d'accueil

(Annexe 2 RS DYF)

Plateaux du 28/09/24

1 : PLAISIROIS FO  
6 : CHANTELOUP US  
10 : MANTOIS 78 FC  
14 : PORT MARLY CS  
18 : MONTESSON US  
24 : CLAYES S/BOIS USM  
28 : MANTOIS 78 FC  
32 : MESNIL ST DENIS AS

1er rappel avant amende

Plateaux du 05/10/24

04 - MAUREPAS AS / ELANCOURS OSC  
07 - BREVAL LONGNES FC / MANTOIS 78 FC  
09 6 CHANTELOUP US / PLAISIROIS FO  
17 - MEZIERES AJSL / MUREAUX OFS  
19 - CONFLANS RACING / HOUILLES AC  
21 - ABLIS FC SUD 78 / VOISINS FC  
22 - CARRIERES SUR SEINE US / PORT MARLY CS  
25 - MANTOIS 78 FC / VERNEUIL ENTENTE  
29 - TRAPPES ES 3 / VELIZY ASC  
31 - MONTIGNY LE BRETONNEUX / MESNIL ST DENIS AS  
33 - VINSKY FC / ECQUEVILLY EFCE  
34 - GUERVILLE ARNOUVILLE AS / GARGENVILLE STADE  
39 - MANTES USC / CHAMBOURCY ASM 3  
40 - ST CYR AFC / CLAIREFONTAINE / NEAUPHLE PONT RC 78  
42 - COIGNIERES FC / ESSARTS LE ROI / VOISINS FC / AUTEUILLOIS  
43 - FONTENAY LE FLEURY FC / MAGNY 78 FC  
45 - ECQUEVILLY EFCE 3 / CRAVENT FC / INTERFOOT /  
47 - BOIS D'ARCY AS 3 / ST ARNOULT FC / ANDRESY FC 3

### CRITERIUMS ESPOIRS U10-U11

Amende après rappel : 20€ au club d'accueil

La Commission demande aux clubs visiteurs les résultats du plateau pour le lundi 21/10 sous peine d'annulation des résultats  
Rencontres du 28/09/24

#### U11 POULE A

3 : CARRIERES S/S US 1 / VELIZY ASC 1/ CHANTELOUP US 1/  
RAMBOUILLET FC 1/

#### U11 POULE B

2 : EPONE USBS 1/ / MANTOIS 78 FC 1/PLAISIROIS FO 1/LIMAY ALJ

1er rappel avant amende

Rencontres du 05/10/24

#### U10 POULE A

4 : CHANTELOUPUS 21/VERSAILLES 78 FC 21/ELANCOURT OSC 21 / GUYANCOURT ES 21

#### U11 POULE A

2 : TRAPPES ES 1/POISSY FC 1/CARRIERES S/S US1/VILLESNES ORGEVAL FC 1  
3 : VELIZY ASC 1/CHATOU AS 1/ MONTIGNY LE BX AS 1/ FOURQUEUX AS 1  
5 : HOUILLES AC 1 / BAILLY NOISY SFC 1/VOISINS FC 1/ MUREAUX OFC 1/

#### U11 POULE B

1 : MAUREPAS AS 1 / ST GERMAIN FC 1/EPONE USBS 1/MESNIL ST DENIS AS 1/

### CRITERIUMS ESPOIRS U12-U13

Amende après rappel : 20€ au club d'accueil

La Commission demande aux clubs visiteurs les résultats du plateau pour le lundi 21/10 sous peine d'annulation des résultats

Rencontres du 28/09/24

#### U12 POULE C

3 : VILLEPREUX FC / ST GERMAIN / RAMBOUILLET FC / HOUDAN

#### U13 POULE A

3 : MONTESSON US, ELANCOURT OSC , VERNEUIL ENTENTE , RAMBOUILLET FC

#### U13 POULE B

4 : Trappes ES , Bailly Noisy FC , Bougival Foot , St Arnoult FC

1er rappel avant amende

Rencontres du 05/10/24

#### U12 POULE A

1 : PLAISIROIS FO / BAILLY NOISY SFC / CARRIERES S/SEINE US / CONFLANS FC

#### U12 POULE B

3 : AUBERGENVILLE FC / BONNIERES FREUNEUSE FC / LIMAY ALJ / PSG

**U12 POULE C**  
1 : **VELIZY ASC** / CELLOIS CS / VILLEPREUX FC / VIROFLAY USM

## **ANOMALIES FICHES RECAPITULATIVES**

### **CRITERIUM ESPOIRS U10/U11**

Rencontres du 05/10/24

#### **U11 POULE A**

4 : CHANTELOUP US 1/VERSAILLES 78 FC 1/ELANCOURT OSC 1/  
GUYANCOURT ES 1: aucune signature des référents.

La Commission rappelle que les fiches récapitulatives doivent être rédigées et remplies sur le lieu des rencontres

## **COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ**

Commission restreinte du 14 octobre 2024

*Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

## **JOURNÉE DU FOOT FÉMININ**

La Commission est à la recherche d'un site d'accueil pour la Journée du Football Féminin qui aura lieu samedi 7 juin 2025.

## **TOUTES FOOT**

La Commission est à la recherche d'un site d'accueil pour l'opération TOUTES FOOT qui aura lieu samedi 26 avril 2025.

## **COUPES DES YVELINES FUTSAL**

Les engagements sont ouverts jusqu'au 15 octobre 2024.

La Commission recherche des gymnases pour l'organisation de ces coupes.

Voici les dates prévisionnelles :

SENIORS F : 05 janvier 2025  
U18F : 04 janvier 2025  
U15F : 1er mars 2025  
U13F : 15 février 2025  
U11F : 18 janvier 2025  
Fillofoot : 11 janvier 2025  
Finales : 11 mai 2025

## **FILLOFOOT**

Le plateau Fillofoot Halloween est en ligne dans le module Foot Animation et Loisir.

Les inscriptions pour la phase 2 des plateaux est possible jusqu'au 20 octobre 2024 via le module Foot Animation et Loisir.

## **FORFAITS AVISES 2ÈME FORFAIT**

### **U15 F**

29727153 Verneuil US

### **U11 F**

29726949 Verneuil US

## **FORFAIT GENERAL**

Après le début des compétitions

### **U11 F A 8**

513620 Guyancourt ES

### **U15 F A 8**

529719 Chanteloup les Vignes US

## **FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES**

Plateaux du 05/10/2024  
1er rappel

### **FILLOFOOT**

Plateau de POISSY FC  
Plateau de MANTOIS 78 FC

## **FEUILLES DE MATCH MANQUANTES**

1er rappel

### **SENIORS F A 8**

29726764 Le Pecq US - Gargenville Stade

### **U15 F A 8**

29726944 Mantois 78fc - Hardricourt US

### **U13 F A 8**

29726972 Mantois 78 FC - Verneuil US  
29727002 Carrières Grésillons AS - Sartrouville ES  
29727030 Les Mureaux OFC 1 - Marly Etang 1  
29727090 Plaisirois FO - Rambouillet Yvelines 2  
29759263 Montigny le Btx AS 1 - Clayes s/Bois USM 2

## **U11 F A 8**

29727195 Versailles 78 FC - Elancourt OSC

## **FEUILLES DE JONGLERIE MANQUANTES**

### **CRITERIUM U13F A 8**

Rencontres de 05/10/2024  
1er rappel

29726972 Mantois 78 Fc - Verneuil S/Seine Us  
29726973 Guerville Arnouville - Mureaux O.F.C.  
29726975 Cs Rosny Football - Poissy Fc  
29727002 Carrieres Gresillons - Sartrouville Es  
29727028 Poissy Fc - Versailles Jussieu  
29727030 Mureaux O.F.C. - Marly Etang  
29727090 Plaisirois F.O. - Rambouillet Yvelines  
29727092 Voisins F.C. - Trappes Es  
29759263 Montigny Le Bx As - Clayes Ss/Bois U.S.M  
29759264 E. S. Guyancourt F. - Elancourt O.S.C.  
29759265 Rambouillet Yvelines - Voisins F.C.

### **CRITERIUM U11F A 8**

Rencontres de 05/10/2024  
1er rappel

29727147 Poissy Fc - Carrieres S/Seine Us

## **RAPPELS FMI**

- L'utilisation de la FMI est obligatoire pour tous les matchs de critérium, des U11F aux Senior F (annexe 10 du R.S. du D.Y.F.).
- En cas d'impossibilité exceptionnelle, utiliser une feuille de match papier (à fournir par le club recevant) en y faisant figurer TOUTES les informations (n° de match, date, compétitions, etc.) au recto et au verso.
- Lorsque la FMI n'a pas été utilisée, le motif doit faire l'objet d'un rapport envoyé au District.
- En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission du Football Féminin sur la base du rapport fourni, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à une amende et/ou à la perte du match par pénalité ((annexe 10 du R.S. du D.Y.F. rubrique Sanctions).

La saisie des remplacements sur la feuille de match est obligatoire.

Nous vous rappelons également que dans la catégorie U13F, la fonction d'arbitre assistant doit obligatoirement être assurée par une des joueuses remplaçantes de l'équipe (s'il y en a). Ce temps d'arbitrage ne doit pas excéder un quart du match en temps cumulé pour une même joueuse. C'est le nom de la première joueuse remplaçante assurant cette fonction qui doit être indiqué sur la FMI. L'arbitrage à la touche par des joueuses remplaçantes est également possible dans les autres catégories.

## COUPE DES YVELINES

### SENIORS F

Tirage du premier tour de coupe : Lundi 04 novembre 2024

### U15 F

Tirage du premier tour de coupe : Lundi 21 octobre 2024

## CHALLENGE AUTOMNE FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES

Amende de 20€

Plateaux du 28/09/2024

### U18F

Plateau de MONTESSON US  
Plateau de ELANCOURT OSC

## COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE

Réunion restreinte du 11/10/2024

### COUPE DES YVELINES FUTSAL JEUNES

Dans chaque catégorie possibilité d'engager 2 équipes par club.

Nombre d'équipes par compétition :

U12	40 places
U13	40 places
U14	40 places
U16	32 places

Ces Coupe étant des compétitions officielles, les clubs doivent présenter leurs licences sur l'application Footclubs Compagnon ou le listing des licences imprimé par le club sur papier libre.

Par ailleurs :

Les protèges tibias sont obligatoires.

Les clubs ayant 2 équipes engagées sur un même plateau , merci de prévoir des maillots de couleurs différentes.

Pour ces Coupes, la Commission est à la recherche de gymnases.

Point sur les inscriptions au 07/10/2024 : [cliquez ici](#)

## FORFAIT

### Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

Avisé	100,00 €
Non Avisé	150,00 €
Forfait en cours de plateau	200,00 €

## PLATEAU DE QUALIFICATION

Les heures de début indiquées correspondent à l'heure où les équipes sont attendues.

### U12

Samedi 26 Octobre 2024

#### PLATEAU D'ELANCOURT

Palais des Sports  
Rue de la Beauce  
78990 ELANCOURT

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC  
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 8H30 à 16H00  
Pas de buvette et restauration sur place

#### POULE A

ESSARTS LE ROI 1  
FONTENAY FC 2  
ST CYR AFC  
BUC FOOTBALL A.O 1  
ELANCOURT O.S.C.2

#### POULE B

ESSARTS LE ROI 2  
FONTENAY FC 1  
MONTIGNY Le Bx  
BUC FOOTBALL A.O. 2  
ELANCOURT O.S.C.1

### U13

Dimanche 27 Octobre 2024

#### PLATEAU D'ELANCOURT

Palais des Sports  
Rue de la Beauce  
78990 ELANCOURT

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC  
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 8H30 à 16H00

Pas de buvette et restauration sur place

#### POULE A

MONTFORT/USY 1  
ST GERMAIN FC 2  
ELANCOURT O.S.C.1  
ST CYR AFC  
VOISINS FC

#### POULE B

MONTFORT/USY 2  
ST GERMAIN FC 1  
ELANCOURT O.S.C.2  
MONTIGNY Le Bx  
FONTENAY FC

Dimanche 3 Novembre 2024

#### PLATEAU DE LIMAY

Gymnase Guy Moquet  
Rue Charles Tellier  
78520 LIMAY

RESPONSABLE : Loïc JOUBERT  
Tél: 06 27 52 90 75

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 16H00

Buvette et restauration sur place

#### POULE A

LIMAY ALJ 1  
MANTOIS 78 FC 2  
VILLENNES ORGEVAL 1  
AUBERGENVILLE FC 2

#### POULE B

LIMAY ALJ 2  
MANTOIS 78 FC 1  
VILLENNES ORGEVAL 2  
AUBERGENVILLE FC 1

## CRITERIUM U14 ET U16 À 8

Afin de permettre à chaque joueur de continuer à pratiquer son sport favori, le DYF renouvelle pour cette saison un critérium U14 et U16 à 8.

Point sur les inscriptions au 09/10/2024

	U14	U16
CRAVENT FC	1	
LE PECQ	1	
VILLENNES ORGEVAL	1	
GARGENVILLE	1	1
ELANCOURT O.S.C.	1	
REGION HOUDANNAISE		1
ANDRESY FC		1
TRAPPES ES	1	1
FOURQUEUX AS	1	

Pour l'ensemble de ces compétitions, les engagements sont possibles sur la plateforme « Engagement du DYF »

## NOUVELLES PRATIQUES

17 Novembre 2024

### TOURNOI WALKING FOOTBALL

Stade SIBANO  
Ave des Moulineaux  
78590 NOISY LE ROI

HORAIRE DU TOURNOI 9H00 à 13H00

La date de clôture d'inscription est prévue le **8 Novembre 2024**